

sante était celle du projet de monument au major Otenin, que le promoteur, M. Lequint, avait remis à la Société historique, en lui demandant d'en assurer l'exécution.

La Société avait nommé une Commission et voici le rapport présenté en son nom :

Rapport fait au nom de la Commission chargée d'examiner le projet, formé par M. Lequint, d'ériger un monument au Major Otenin, par le comte de Marsy.

Messieurs,

Dans notre dernière séance, vous avez entendu la lecture d'une lettre adressée à la Société par M. Lequint, pour vous demander de vouloir bien prendre en mains le projet formé par lui d'élever à Compiègne, une statue au Major Otenin, mortellement blessé en défendant la ville qu'il commandait, le 1^{er} avril 1814.

Avant de prendre une décision, vous avez confié à une Commission composée de MM. Benaut, le général comte de la Salle, Méresse, Palat et Z. Rendu, le soin d'examiner, de concert avec le bureau, quelle suite il y avait lieu de donner à la proposition de M. Lequint.

Cette Commission s'est réunie le 12 mars et a pris connaissance des projets et devis que M. Lequint avait bien voulu lui communiquer et auxquels étaient jointes les listes de souscription, s'élevant à plus de 2,600 francs en argent, et qui, avec les offrandes en main-d'œuvre et en matériaux, arrivent environ au chiffre de 3,000 francs.

Après l'exposé présenté par M. de Marsy, d'après ces divers documents, la Commission a examiné les questions suivantes :

1^o Y a-t-il lieu de donner suite au projet de M. Lequint et la Société doit-elle chercher à entreprendre l'exécution de ce projet ?

2^o Quel sera l'objet précis du monument ?

3^o Quelle sera sa nature, d'après les ressources recueillies ?

4^o Quel emplacement pourrait être utilement désigné ?

5^o Voies et moyens, démarches à faire, etc.

1^{re} et 2^e Questions

En présence des résultats acquis par M. Lequint et des promesses de souscription recueillies par lui, la Commission est d'avis qu'il y a lieu de poursuivre le projet formé par M. Lequint ; mais, en même temps, elle pense que ce monument ne doit pas être uniquement consacré à la mémoire de l'officier distingué qui a succombé en défendant la ville dont il avait le commandement et qu'il serait juste d'associer à leur chef tous ceux qui lui ont prêté leur concours, et que ce monument doit être consacré à *Otenin et aux défenseurs de Compiègne en 1814.*

3^e Question

D'après le chiffre des souscriptions réunies, il ne peut être question de l'érection d'une statue et du reste, d'après les idées qui viennent d'être émises, il serait plus naturel de donner au monument la forme d'une pyramide, par exemple, sur la face principale de laquelle serait placé, à mi-hauteur, sur une console, le buste du Major Otenin.

Sur les deux côtés du monument, des inscriptions rappelleraient, d'une part, les noms des corps militaires ; de l'autre, ceux de la garde nationale et des corps francs qui ont pris part à la défense.

Une mention spéciale y rappellerait le souvenir de M. de Lancry, maire de Compiègne. Au revers, on placerait les armes de Compiègne.

La forme pyramidale semble préférable à celle d'un piédestal ou d'une colonne surmontée du buste d'Otenin, à cause de l'empla-

cement projeté qui présenterait le dos du buste aux regards des promeneurs du Cours.

Plusieurs membres ont émis l'avis que, dans le cas où les ressources le permettraient, un médaillon du maire de Lancry, dont le dévouement pendant cette époque douloureuse fut reconnu plus tard par le don d'une couronne civique, soit placée sur la face opposée au buste d'Otenin. Ce serait un moyen, en rappelant le souvenir de M. de Lancry, de décorer cette face du monument.

Quatre canons en fonte, à demi enterrés, pourraient servir de supports pour une balustrade destinée à préserver le monument.

Les inscriptions pourraient être rédigées dans des termes analogues à ceux qui suivent; toutefois, nous ne les donnons qu'à titre d'indication :

Sur la face principale du haut : AU MAJOR OTENIN ET AUX DÉFENSEURS DE COMPIÈGNE, EN 1814. Sur le socle du buste : FRANÇOIS OTENIN, officier de la Légion d'honneur, major au 136^e d'infanterie, commandant de la place de Compiègne, né à Beauzée (Meuse), en 1770, blessé mortellement le 1^{er} avril 1814, en dirigeant la défense de la ville. Au bas : Souscription publique, 1895.

Sur l'un des côtés : Détachement des 14^e et 136^e régiments d'infanterie de ligne. — 9^e Tirailleurs de la Garde impériale. — Gardes nationales mobiles de la Loire-Inférieure. — Garde d'honneur polonaise — Gendarmes à cheval.

Sur l'autre : Garde urbaine de Compiègne. — Compagnie franche d'éclaireurs de M. Beauvais. — Habitants de Venette. — Volontaires des communes des environs. — Gardes forestiers.

Au revers : M. de Lancry, maire de la ville.

(Ici, le rapporteur croit devoir émettre, à titre personnel, le regret que le montant des souscriptions ne puisse arriver à un chiffre

suffisant pour élever à la défense de Compiègne en 1814, un monument analogue à celui qui vient d'être consacré à Raffet, dans les jardins du Louvre et où la colonne supportant le buste d'Otenin aurait été accompagnée de deux figures représentant l'armée et les volontaires et personnifiant ainsi les divers éléments qui ont pris part à la résistance.

4^e Question

Deux emplacements ont paru fixer l'attention de la Commission, dans l'impossibilité où elle se trouve de placer le monument à l'endroit où Otenin a été frappé, c'est-à-dire dans le parc, sur la terrasse qui va de la Porte-Chapelle au Cours, à la hauteur de la Glacière. Celui qui a réuni tous les suffrages serait l'extrémité de la promenade du Cours entre le pont et l'entrée de la rue Solférino.

Le monument contribuerait ainsi à la décoration de cette partie de la ville et serait vu par toutes les personnes qui arrivent à Compiègne, à leur entrée en ville, en descendant du chemin de fer ; il se trouverait presque à la tête du pont, qui fut alors fortifié et défendu, en face de Margny où se sont livrés divers combats, et de Venette dont la plupart des maisons furent brûlées, et près de quarante habitants tués par les Prussiens. Sur ce terrain, interdit aux voitures, le monument serait parfaitement abrité. De plus, le Cours servant habituellement de lieu d'exercice pour une partie de la garnison, il rappellerait de glorieux souvenirs et y serait parfaitement à sa place.

Dans le cas, toutefois, où l'Administration municipale n'accorderait pas à la Société historique l'autorisation d'y placer le monument de la défense de Compiègne, on pourrait, mais ce n'est qu'à regret que nous signalons cet emplacement, le mettre au centre de la place Saint-Jacques qui sert de marché aux grains.

5^e Question

La Commission décide qu'avant toute démarche, elle fera prendre des renseignements complémentaires sur les conditions d'exécution d'un buste, sur le prix de la pyramide destinée à former le monument, etc.

Qu'ensuite, elle fera auprès de l'administration municipale une demande officieuse, pour l'entretenir de ce nouveau projet et pour la consulter sur l'emplacement qui pourrait lui être accordé, cet emplacement pouvant être de nature à influencer sur le caractère même du monument. — En même temps, elle l'avertira de son intention d'offrir le monument à la Ville quand il sera achevé.

Elle se propose d'examiner également si, en présence de l'extension de la destination donnée au projet, il n'y aurait pas lieu d'adresser un nouvel appel aux souscripteurs, en faisant remarquer que ce monument n'a pas seulement pour but de glorifier le souvenir d'un vaillant soldat tombé pour la défense de la ville sous les balles des Prussiens en 1814, mais qu'il devient un témoignage de la reconnaissance des Compiégnois envers tous ceux qui, militaires des différents corps, gardes-nationaux de la ville et volontaires des environs, se sont associés à la défense de Compiègne, durant laquelle près de-soixante d'entre eux ont succombé et qu'il sera, par suite, un hommage rendu à tous ceux qui, en mars et avril 1814, se sont dévoués et ont versé leur sang en défendant Compiègne contre l'invasion.

La Société adopte les conclusions proposées et charge la Commission de poursuivre la mission qui lui a été confiée.

Nous donnerons, dans un prochain numéro, les communications de MM. Bazin, Benaut, Joseph Depoin, Z. Rendu et Méresse.

Le Secrétaire, MARSY.